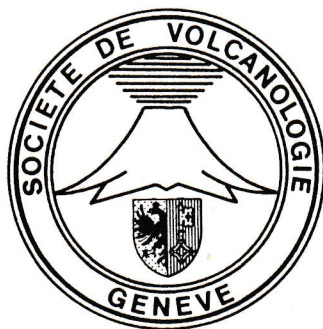


Société de Volcanologie Genève

Case postale 298 CH-1225 CHENE-BOURG

CCP 12-16235-6



Décembre 1987

Chers membres,

Après ces quelques deux années et demi d'activité; le comité de la SVG a décidé de modifier le système de paiement des cotisations, actuellement en vigueur. En effet, et comme vous l'avez constaté, les 25 francs sont valables pour 12 mois dès réception du montant or, cela nous complique considérablement la tâche et nous oblige tout au long de l'année à vous envoyer graduellement l'avis de paiement à l'échéance de vos cotisations.

Il nous a semblé plus simple de rassembler ces versements disséminés en une période et transformer ainsi la cotisation de 12 mois en une cotisation annuelle pour l'année civile à venir.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement qui vous permettra de régler jusqu'à fin décembre la somme de 25.- (15.- pour les moins de 20 ans) de la cotisation 1988. Ainsi nous pourrons vous envoyer au début de l'année une carte de membre attestant votre affiliation à notre société.

Nous comptons sur votre compréhension et nous nous excusons auprès des membres qui ont payé durant 1987 et qui voient ainsi leur cotisation se "dévaloriser" de quelques mois, mais que faire ? Dans tous les systèmes il y a des toujours victimes...!

Le comité profite de cette fin d'année pour vous souhaiter de bonnes fêtes et vous transmettre ses meilleurs vœux pour 1988.

Volcaniquement vôtre

pour le comité, le trésorier
J. Metzger